



comment OBTENIR UN REMBOURSEMENT suite à une retractation

Par **lalanne**, le **22/05/2009** à **11:55**

Je me permet de vous envoyer ce document suite à un litige avec la société CASA-IMMO

J'ai souscrit un contrat avec casa immo le 4 Mai 2009 en fin d'apres midi, cette agence lors de la souscription vous donne une selection de correspondant(4 CORRESPONDANTS) sous les conventions propriétaires n°0804M23466/n°2301M22807 et la convention n°1002P22948/n°2804P23658 une cotisation de 250 Euros à été versé en cb. Le lendemain matin, le 5 Mai 2009 je suis revenue dans l'agence pour résilier car j'avais un soucis de finance, j'ai donc remis tout les documents attribué la veille ainsi que le contrat signé et écrit un courrier accompagné d'un recommandé en Ar et ce jour il me repondent que le remboursement ne peut avoir lieu, alors que je n'ai pas profiter de leurs services. J'aimerais savoir si je peus obtenir un remboursement des frais engagés.

Par **ardendu56**, le **22/05/2009** à **16:44**

lalanne, bonjour

Vous êtes allez chez eux, alors pas de délai de rétractation. Consulter le contrat signé à "rétractation", c'est votre seule chance ou l'amiable.

Désolée pour cette réponse.